

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 Septembre 2024

Délibération n°20240926\_04

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 35

Suppléants : 2

Pouvoirs : 15

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : HABITAT : Approbation de l'attribution et de la signature du marché de prestation suivi-animation OPAH avec la société attributaire**

Le jeudi 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CHENON.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - BORDES Jean-Jacques – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - CAMY Bruno - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-VERGEZ Brigitte suppléante de MAINGUET Martine (*jusqu'à l'arrivée de MAINGUET Martine*)

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-CAILLAUD Nadia pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-CRINE J-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

5-LAMAZIERE Véronique pouvoir à FAURE Sigrid

6-HENTRY Jimmy pouvoir à THURU Marie-Danièle

7-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

8-GIROUX-MALLOT Françoise pouvoir à J-J BORDES

9-TEILLET Anne pouvoir à BERTRAND Didier

10-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

11-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

12-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES E.

13-ROUMAGNE Magalie pouvoir à POTEL Maryse

14-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

15-MICHONNEAU Patrick pouvoir à JÉROME G.

-----  
Absents/excusés : COMBAUD Alain - BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy - BOUYSSSET Céline – JEUNE Karine GRANET-FOUGERAT Liliane - CLAVAUD Gérard - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond.  
-----

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET

**Objet : HABITAT : Approbation de l'attribution et de la signature du marché de prestation suivi-animation OPAH avec la société attributaire**

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R2124-2,

Vu la Procédure d'Appel d'Offres Ouvert lancée le 10/06/2024 avec un date limite de remise des offres le 15/07/2024 à 12h00,

Vu les caractéristiques générales du marché, soit une mission de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la Communauté de Communes Cœur de Charente comprenant une part fixe forfaitaire pour la partie suivi-animation et une part à bons de commande. La partie à bons de commande étant passée sans quantité minimum et avec une quantité maximum de 245 logements sous détaillés dans le Bordereau des Prix Unitaires en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant l'unique offre déposée par SOLIHA CHARENTE, 127 rue de Royan – 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'attribution du marché de prestation de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la Communauté de Communes Cœur de Charente au candidat ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse comme suit :

Attributaire	Montant part fixe forfaitaire	Montant maximum part à bons de commande
<b>SOLIHA CHARENTE</b> 127 route de Royan 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE  SIRET : 781 172 788 00056	242 175,00 € HT	426 500,00 € HT  Les prestations seront rémunérées selon les quantités réellement exécutées avec une quantité maximum de 245 dossiers sous détaillés au BPU.
	Un montant total maximum de 668 675,00 € HT soit 802 410,00 € TTC	

A titre indicatif, le financement prévisionnel de cette mission est le suivant :

Plan de financement prévisionnel mission de suivi-animation OPAH Cœur de Charente					
Dépenses			Recettes		
Ingénierie Part fixe	242 175,00 €	290 610,00 €	ANAH part fixe	35,00%	234 036,25 €
Ingénierie Part variable	426 500,00 €	511 800,00 €	ANAH part variable		334 280,00 €
			CDC		<b>234 093,75 €</b>
Total HT	668 675,00 €				
Total TTC	802 410,00 €	802 410,00 €	Total		802 410,00 €

A titre indicatif, l'échelonnement prévisionnel des paiements est envisagé comme suit, sous réserve du nombre de dossiers finalisés par les propriétaires accompagnés par l'opérateur et de l'atteinte des objectifs fixés par la CC Cœur de Charente et assignés à l'opérateur :

Echelonnement des versements :			
Année	Part fixe	Part variable	TOTAL
2024	24 217,50 €	0,00 €	24 217,50 €
2025	96 870,00 €	166 320,00 €	263 190,00 €
2026	96 870,00 €	166 320,00 €	263 190,00 €
2027	72 652,50 €	41 580,00 €	114 232,50 €
2028		137 580,00 €	137 580,00 €
	290 610,00 €	511 800,00 €	802 410,00 €

Monsieur le Vice-Président précise que si l'OPAH est le fruit d'une contractualisation sur 3 ans entre la CC Cœur de Charente, l'ANAH et l'opérateur, dans les faits les dossiers s'étaleront sur au moins 5 ans. Durant la 1<sup>ère</sup> année de lancement d'une OPAH, peu de dossiers se concrétisent généralement. D'où l'importance d'une communication performante auprès des habitants d'une part, et d'un accompagnement efficace des propriétaires d'autre part. La CC Cœur de Charente veillera particulièrement sur ces 2 points de vigilance. Le rôle des communes (secrétaires, élus) et des espaces France Services sera également très important dans le relais des informations et la prescription vers l'opérateur.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché relatif à la mission de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la Communauté de Communes Cœur de Charente et tous les actes y afférents.
- **D'INSCRIRE** les crédits afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

